ÉPISODE 11/12 - VIOLENCES

NB : il est nécessaire de s'assurer, avant de commencer à discuter en classe ou en groupe, que les personnes présentes ne risquent pas de se sentir mal à l'évocation de ce sujet des violences sexuelles. Il faut poser la question clairement et accepter, le cas échéant, qu'un·e élève quitte la salle (en étant accompagné).

De quoi parle-t-on ?

Les stéréotypes genrés sous-tendent une conception hiérarchisée des relations sexuelles : d'un côté, celles qui attendent, reçoivent, subissent et se soumettent, de l'autre, ceux qui choisissent, prennent, pénètrent et dominent. Ces représentations qui opposent passivité et disponibilité sexuelle du côté des femmes, activité et conquête sexuelle du côté des hommes, constituent l'arrière-fond du phénomène des violences sexuelles qui sont fondée sur la logique de l'appropriation masculine des corps féminins et enfantins.

En 2017, le mouvement #metoo a ouvert une dynamique de révélation et de dénonciation de ces violences à l'échelle planétaire. En dépit de son retentissement, on observe que lorsque des affaires éclatent, elles suscitent certes l'indignation, mais sont très rarement suivies d'effets (mise en examen, condamnation). Moins d'un auteur de viol sur 100 est condamné par la justice. C'est pourquoi les luttes féministes ne retombent pas. Elles demandent que les victimes puissent porter plainte plus souvent, en étant mieux reçues et mieux écoutées, et que la justice « fasse son travail », c'est-à-dire condamnent ces délits et ces crimes sexuels.

Les affaires récentes (procès des viols de Mazan notamment) montrent que l'appropriation du corps des femmes par les hommes est un phénomène massif qui concernent toutes les couches sociales au point d'apparaître comme « banal ». Elles nous invitent à questionner certains préjugés sexistes très enracinés (un homme en couple « possède » sa compagne et peut donc en faire ce qu'il veut) et à repérer les mécanismes de la « culture du viol » qui sont à l'œuvre (une victime l'a toujours, d'une façon ou d'une autre, un peu « cherché »).

Des notions-clés

- Consentement : La loi du 6 novembre 2025 a introduit la notion de consentement dans la définition des agressions sexuelles et du viol. La définition se trouve ainsi élargie aux situations où la victime, sous l'effet de la peur ou de la sidération, ne réagit pas et ne repousse pas l'agresseur, ou lorsque la victime, initialement consentante, ne l'est finalement plus.

- Agressions sexuelles : « Constitue une agression sexuelle tout acte sexuel non consenti commis sur la personne d'autrui ou sur la personne de l'auteur ou, dans les cas prévus par la loi, commis sur un mineur par un majeur. Au sens de la présente section, le consentement est libre et éclairé, spécifique, préalable et révocable. Il est apprécié au regard des circonstances. Il ne peut être déduit du seul silence ou de la seule absence de réaction de la victime. Il n'y a pas de consentement si l'acte à caractère sexuel est commis avec violence, contrainte, menace ou surprise, quelle que soit leur nature. » (art. 222-22 du Code pénal). Tout attouchement imposé sur des parties du corps considérées comme intimes et sexuelles – le sexe, les fesses, les seins, les cuisses et la bouche – constitue une agression sexuelle (un baiser soi-disant volé, une main aux fesses, le fait de se coller aux hanches d'une femme dans les transports en commun).

L'auteur du délit d'agression sexuelle risque jusqu'à 5 ans de prison et 75 000 euros d'amende (art. 222-27 du Code pénal), des peines qui sont renforcées en cas de circonstances aggravantes, notamment quand l'acte a été commis par une personne ayant autorité sur la victime (supérieur hiérarchique) ou qui abuse de l'autorité que lui confèrent ses fonctions (enseignant par exemple), quand l'acte a été commis sous l'emprise de l'alcool ou de produits stupéfiants ou après avoir administré une substance à la victime à son insu, quand l'acte a été commis par l'époux, le concubin ou le partenaire, quand l'acte a été commis sur une personne particulièrement vulnérable (âge, maladie, infirmité, handicap, grossesse, précarité économique ou sociale), si l'acte a été commis en raison de l'orientation ou de l'identité sexuelle (réelle ou supposée) de la victime.

- Le viol : « Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, ou tout acte bucco-génital ou bucco-anal commis sur la personne d'autrui ou sur la personne de l'auteur par violence, contrainte, menace ou surprise est un viol. » (art. 222-23 du Code pénal). Le viol ressort de la catégorie des "actes sexuels non-consentis" (cf. au-dessus). La loi du 6 novembre 2025 modifie aussi la matérialité

du viol en insérant dans le Code pénal l'acte buco-anal, aux côtés de la pénétration et de l'acte bucco-génital qui y figuraient déjà.

Juridiquement qualifié comme un crime, le viol est passible d'un procès en cours d'Assise et son auteur encourt des peines pouvant aller jusqu'à 15 ans de prison. Cette peine est étendue à 20 ans en cas de circonstances aggravantes (les mêmes que pour les agressions sexuelles, art. 222-24). Depuis une loi de 2006, la répression des violences au sein du couple ou commises contre des mineur·e·s. a été renforcée. Elle élargit le champ d'application de la circonstance aggravante à de nouveaux auteurs (pacsés et ex-conjoints).

- Culture du viol : ensemble des opinions et des représentations qui donnent des justifications ou des excuses aux auteurs de violences sexuelles en culpabilisant les femmes. C'est dire qu'une jupe courte est une provocation et prétendre que la fille l'avait donc bien cherché. C'est la questionner sur son comportement le jour des faits, mais aussi dans le passé (on a par exemple demandé à Gisèle Pélicot si elle avait le goût du libertinage). C'est mettre en doute sa parole et chercher à en réduire la portée. On rend ainsi les filles toujours plus ou moins responsables des agressions qu'elles subissent.
Du côté des garçons, la culture du viol, c'est valoriser les comportements sexistes et agressifs. C'est ne pas réagir quand un garçon dit à une fille qu'elle est « trop bonne » en commentant son physique. C'est aussi considérer qu'il y aurait une forme de fatalité : les hommes ont des pulsions sexuelles qu'ils doivent assouvir. En favorisant les attitudes sexualisantes et agressives chez les garçons, on les déculpabilise.

La culture du viol, c'est enfin considérer que les agresseurs sont des pervers, des psychopathes, des monstres, en un mot qu'il n'ont rien à voir avec le commun des hommes.

Quelques chiffres
Sources : Insee, Ministère de l'Intérieur, Rapport du Haut Conseil à l'Égalité 2024.

- 37% des femmes déclarent avoir été victimes d'agression sexuelle ou de viol au cours de leur vie
- 94 000 femmes sont victimes chaque année de viol ou de tentative de viol
- 1 viol ou une tentative de viol a lieu toutes les 6 minutes en France
- dans 91% des cas de violences sexuelles, les femmes connaissent les agresseurs

- 70% des plaintes pour violences sexuelles sont classées sans suite
- 10% des femmes victimes de violences sexuelles portent plainte
- 0,6% des violeurs sont condamnés par la justice
- 84% des victimes de cyberharcèlement sont des femmes
- 80% des femmes en situation de handicap ont été victimes de violences
- 1 femme sur 10 est victime de violences conjugales au cours de sa vie
- 80% des violences au sein du couple sont classées sans suite
- 147 femmes ont été tuées par leur conjoint ou ex en 2022
- 160 000 enfants sont victimes de violences sexuelles chaque année

Citations

« J'ai déjà vu des garçons qu'on pourrait appeler des gens possessifs, des gens qui vont être intransigeants au niveau de la vie et de la liberté de la fille avec qui ils sont, et qui vont vouloir tout contrôler. Pour moi, c'est des comportements qui sont graves et c'est un peu la honte pour un garçon d'être comme ça à mon avis. Eux ils le ressentent pas comme une honte, ils prennent ça pour une fierté, moi je trouve que c'est un peu la honte, parce que ça veut dire qu'on n'est tellement pas confiants, on n'a pas confiance en nous, on n'a pas confiance en sa partenaire, donc on la laisse pas vivre ».

« Pourquoi les filles, on devrait leur accorder plus d'importance que les garçons ? Si par exemple une fille m'insulte devant un professeur, il va pas faire grand chose. Si moi j'insulte la fille, je vais me faire éclater… »

« J'ai entendu une histoire, je connais pas bien l'histoire mais… Apparemment, y'aurait un garçon qui aurait touché une fille pendant qu'elle dormait. Donc… ça m'a fait bizarre qu'à notre âge, y'ait des gens qui fasse ça, et même des gens tout court qui fasse ça… J'ai pas compris comment tu peux faire ça… comment tu peux faire des choses à une fille sans son accord… je trouve ça… vraiment… vraiment horrible ».

« Dans quel putain de monde on est ? Dans quelle vie pour qu'il y ait des gens qui se permettent ça ? Comment on a laissé faire ça ? Qui on doit blâmer pour le fait qu'il y ait des personnes qui se sentent assez à l'aise pour saccager des vies ?! »

Ateliers en classe ou en groupe

Mémo expert

Camille Froidevaux-Metterie rappelle, à la suite des travaux de Michela Marzano, que « le consentement ne doit pas être une simple non-résistance, mais une recherche active du désir de l'autre ». La violence naît lorsque l'on considère le corps d'autrui comme un territoire à conquérir ou à soumettre à sa propre volonté de puissance. L'empathie masculine — reconnaître l'autre comme un sujet égal — est l'antidote fondamental : elle permet de dépasser la complaisance virile pour transformer chaque jeune en un allié actif capable d'intervenir et de refuser la prédation.

Poser le cadre

- **6e / 5e (La porte d'entrée) :** On ne rentre pas chez quelqu'un sans frapper et attendre qu'on nous dise « entre ». C'est la même chose pour le corps, les gestes affectifs et l'intimité d'autrui : il faut une invitation claire et acceptée.
- **4e / 3e (Le faux oui) :** On peut dire « oui » par peur de décevoir, par gêne ou par pression. Comment apprendre à repérer le « vrai oui » (l'enthousiasme) plutôt que de se contenter d'un silence ou d'une hésitation ?
- **Lycée (La culture du contrôle) :** Comment la jalousie, la surveillance du téléphone et la possessivité constituent-elles les premiers pas vers une violence acceptée sous prétexte d'amour ?

Ateliers pratiques

- **Le feu rouge du consentement (Oui ou Non ?) :** Proposez des scénarios d'interactions sociales et relationnelles (insistance par message, réclamer un mot de passe, forcer un baiser, toucher une personne endormie). Les élèves évaluent chaque situation : « Respect », « Zone d'alerte » ou « Violence / Infraction pénale ». Décortiquez pourquoi céder sous la pression n'est pas consentir.
- **Le témoin actif (Comment intervenir) :** Mettez en scène une situation de soirée ou d'espace public où un garçon insiste lourdement auprès d'une fille qui cherche à s'éloigner. Travaillez les techniques concrètes pour

désamorcer l'agression sans mise en danger (technique de la diversion, soutien direct à la victime, interpellation du groupe).

Débats en classe

6e / 5e :

- « On ne frappe pas les filles... alors qu'elle me frappe, il n'y a rien » : pourquoi la violence physique ne devrait-elle jamais être une réponse, quel que soit le sexe ? En quoi prétendre que « les filles sont faibles » perpétue-t-il les inégalités ?
- « Est-ce qu'on a le droit de forcer quelqu'un à un bisou ou à se tenir la main parce qu'on sort ensemble ? » Pourquoi le corps d'une personne ne nous appartient-il jamais ?
- Pourquoi certains pensent-ils que la bagarre ou la force brute « ça fait bonhomme » ? Pourquoi le respect est-il une preuve de courage bien plus grande ?

4e / 3e :

- « C'est un peu la honte pour un garçon d'être possessif... eux ils prennent ça pour une fierté » : pourquoi vouloir contrôler les sorties, les tenues ou les messages de sa partenaire traduit-il un manque de confiance plutôt qu'une preuve d'amour ?
- « Comment tu peux faire des choses à une fille sans son accord ? » Pourquoi le silence ou le sommeil ne peuvent-ils en aucun cas être interprétés comme un consentement ?
- « Si c'est un mec qui essaie de forcer les choses... dans ce cas-là il faut intervenir » : que peut-on faire concrètement face à un ami qui se montre insistant ou lourd avec une fille ?

Lycée :

- « J'ai pleuré avec elle [...] dans quel monde on est pour qu'il y ait des personnes qui se sentent assez à l'aise pour saccager des vies ?! » En quoi la colère et l'empathie d'un jeune homme sont-elles des leviers essentiels pour briser la solidarité masculine toxique ?
- Une aînée raconte les violences conjugales subies et conclut : « Vivre comme ça, ce n'est pas la peine ». Pourquoi a-t-on si longtemps toléré la violence au sein du couple sous prétexte d'autorité maritale ?
- « Est-ce qu'un oui donné au début d'une relation ou d'une soirée peut devenir un non en cours de route ? » Pourquoi la révocabilité permanente est-elle le cœur même de la culture du consentement ?

Ressources

- Valérie Rey-Robert, Une culture du viol à la française, Paris, Éditions Libertalia, 2019.
- Rose Lamy/Préparez-vous pour la bagarre, En bons pères de famille, Paris, JC Lattès, 2023.
- Marie-Charlotte Garin, Qu'est-ce que consentir ?, La Martinière, ALT, 2025.